# COMMUNE DE FILLIÈRE

# PROCÈS-VERBAL
# CONSEIL MUNICIPAL
# MARDI 15 JUILLET 2025
# Début de séance à 19h20

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 18 - Pouvoirs : 5 - Votants : 23**

Présents : ALESINA C. – ANSELME C. – BOCQUET J. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – REYDET N. – RIGOBERT S. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALAIS I. – BÉVILLARD J-P. – BOUCLIER S. *(pouvoir à C. BURDIN)* – ESCALON-DESTRUEL J-S. *(pouvoir à C. ALESINA)* – MAXENTI J-C. *(pouvoir à J. BOCQUET)* – NICOLAS A. *(pouvoir à N. REYDET)* – PONTAIS M. *(pouvoir à C. ANSELME)*

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – FILLION L. – LAFFIN C. – RÉVEILLON É. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : JACOB C.

***

Avant d'ouvrir la séance de conseil municipal, Monsieur le Maire laisse la parole à M. HOFER qui souhaite donner au conseil des informations sur la dermatose nodulaire.

## 1. Ouverture de la séance de Conseil municipal

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et déclare ensuite la séance ouverte. A la suite de la vérification des conditions de quorum **constat est fait, en début de séance, que 17 membres sont présents, 5 membres sont représentés, 2 sont excusés et 9 sont absents.** Les conditions de quorum sont donc réunies.

Avant de passer à la suite du déroulé de la séance, Monsieur le Maire fait procéder à la validation du procès-verbal de la précédente séance de Conseil municipal.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

Le procès-verbal a été transmis avant la séance aux membres de l'Assemblée, pour approbation.

**Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## 3. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il doit être procédé à la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. Il est proposé de poursuivre la démarche engagée de faire appel à un conseiller dans l'ordre alphabétique des présents.

En l'absence de Monsieur Thomas HERAUD en début de séance, il est demandé à **Monsieur Claude JACOB** d'assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

## 4. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU PRESBYTÈRE D'ÉVIRES, DE L'ANCIENNE ÉCOLE D'ÉVIRES, DU PRESBYTÈRE DES OLLIÈRES

Monsieur le Maire prend la parole pour la présentation de ce premier point.

La commune a émis le souhait de transformer des logements communaux en logements aidés. Cela suppose de déclasser certains de ces logements, c'est notamment le cas pour le presbytère d'Évires, l'ancienne école d'Évires et le presbytère des Ollières. Ils doivent passer dans le domaine privé de la commune. C'est le but de cette délibération, qui permettra la signature de la convention pour les considérer et les louer comme des logements aidés.
Madame Christelle ALESINA ajoute que ces bâtiments sont considérés aujourd'hui comme public, car il y avait des services tels que la bibliothèque ou la crèche dans les bâtiments.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune incidence pour les occupants des logements. En cas de nouveaux locataires, ils devront répondre au seuil.
Madame Christelle ALESINA fait remarquer que les loyers sont déjà bas.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité *(22 votants)*,**

- **CONSTATE** que les biens communaux suivants ne sont plus affectés à un service public ni utilisés par le public :
  - Le presbytère d'Évires,
  - Du 1er étage de l'ancienne école d'Évires,
  - Le 1er et du 2ème étage presbytère des Ollières ;
- **PRONONCE** leur désaffectation en tant que biens relevant du domaine public communal ;
- **DÉCIDE** leur déclassement du domaine public communal pour les intégrer pleinement au domaine privé de la commune ;
- **PRÉCISE** que ces biens feront l'objet d'une stratégie foncière spécifique visant notamment leur transformation en logements sociaux, dans le respect des procédures en vigueur et en lien avec les partenaires du logement social ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires, notamment administratives, cadastrales et foncières, et à signer tout acte y afférent.

## 5. CONVENTION TRIPARTITE POUR LA CRÉATION ET L'UTILISATION D'UNE PISTE FORESTIÈRE ARGONAY – ONF – FILLIÈRE

Monsieur le Maire garde la parole pour la présentation de ce point.

L'ONF souhaite aménager une piste entre Argonay et Saint-Martin-Bellevue. Il convient d'établir une convention pour autoriser la création de la piste et permettre à l'ONF d'y circuler. Elle mesure 165 mètres de long, dont 50 mètres linéaire est sur Argonay, le reste sur Saint-Martin-Bellevue. Il faut également l'accord d'Argonay.

Monsieur Claude JACOB demande ce qu'il en est de la piste cyclable jusqu'au Plot.
Monsieur le Maire précise que la délibération porte sur une piste forestière. Pour la piste cyclable, les études le long de la départementale sont finies.

Monsieur Jacques BOCQUET demande si les privés sont d'accords.
Monsieur Christian ROPHILLE répond qu'à priori oui.
Monsieur le Maire ajoute que l'ONF a l'accord des privés. C'est aussi pour la desserte de leur forêt.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité *(22 votants)*,**

- **APPROUVE** les termes de la convention précitée ;
- **APPROUVE** les modalités de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que les autres documents afférents à ce projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions.

## 6. TARIFS PUBLICS LOCAUX ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - COMPLÉMENTS POUR 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mathieu DELILLE pour la présentation de ce point.

Les tarifs de location de différents biens ont été délibérés au dernier conseil. A ces tarifs, il manque la location de barnum qui est proposé à 40€ pour 2026.
Monsieur le Maire précise que ce sont des biens loués mais pour lesquels aucun tarif n'a été fixé. La commune en loue 1 par foyer par weekend dans la limite de 3 par weekend.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité *(22 votants)*,**

- **APPROUVE** le complément de tarif de location de matériel de festivités pour les particuliers tel que proposé ci-dessus.

## 7. BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Maud CHEVALLIER pour la présentation de ce point.

Elle explique que les enseignants de l'école de Saint-Martin-Bellevue ont constitué un dossier Erasmus + dans le but de partir à l'étranger suivre des cours de langue et observer les méthodes éducatives dans différents pays européens. L'école a été sélectionnée avec une prise en charge de 80% au début du stage puis les 20% restant après le stage.

Monsieur le Maire précise que la mairie sert d'intermédiaire un peu comme une banque.

*Madame Maud CHEVALLIER ne prend pas part au vote.*

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité *(21 votants)*,**

- **ADOPTE** ce budget supplémentaire pour l'exercice 2025 du budget principal de la commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

## 8. INSCRIPTION DU PÉRISCOLAIRE DE THORENS-GLIÈRES AU CONCOURS CUBE ECOLE

Monsieur le Maire reprend la parole pour la présentation de ce point.

Il s'agit d'un concours proposé par le SYANE pour sensibiliser les utilisateurs des écoles (enfants, professeurs, services périscolaires) aux notions d'économie d'énergie. L'idée du concours est de proposer des formations, donner des défis dont le but est de mettre en place des actions pour réduire la consommation. Ce concours ne coûte rien à la commune de Fillière car cela est pris en charge par le SYANE.

Madame Christine DUPONT demande pourquoi seul le périscolaire de Thorens-Glières est concerné.
Monsieur le Maire dit que c'est sur la base du volontariat, il n'est pas possible de l'imposer. C'est notre service périscolaire de Thorens-Glières qui a accepté de le faire. Le directeur a accepté de s'engager sur le projet, cela demande du temps.

Madame Christine DUPONT demande si les mesures qui auront été mises en place sont efficaces si elles pourront être pérennisées.
Monsieur le Maire le confirme. Et précise que c'est l'aspect ludique qui prime pour sensibiliser les jeunes à l'environnement.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité *(22 votants)*,**

- **APPROUVE** l'inscription du périscolaire de Thorens-Glières au concours CUBE-Ecole, dans le cadre du programme ACTEE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette inscription et à la mise en œuvre du concours, incluant la signature de tout document utile ;
- **DIT** que les actions réalisées dans ce cadre feront l'objet d'un suivi annuel, présenté au Conseil municipal.

## 9. CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Monsieur le Maire garde la parole pour la présentation de ce point.

La commune a accepté de participer au financement des destructions de nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune. Il s'agit de signer une convention avec le groupement de défense sanitaire des Savoie pour financer cette destruction. Le budget a été fixé à 1500€. La commune finance à 50% et les particuliers ou le groupement participe à hauteur de 50% également.

Monsieur Christian ROPHILLE demande si ce sont eux qui interviennent au Villaret.
Monsieur le Maire précise que cela est possible uniquement si un signalement a été effectué.
Madame Laure ODORICO ajoute que cela dépend, si c'est le domaine public, c'est à la commune de le signaler.
Monsieur Claude JACOB exprime que le problème est que les nids de frelons sont en haut des arbres et ne sont pas visibles en été, et à l'automne ils sont vides.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité *(22 votants)*,**

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame Anne FUMEX demande comment cela se passe si cela touche un privé.
Monsieur le Maire répond que le privé doit faire le signalement. Le financement est également pour les particuliers dans la limite des 1 500€ pour la commune. Au total, c'est donc 3 000€ qui est mis à disposition pour la destruction des nids sur le territoire de la commune de Fillière.
Monsieur Jacques BOCQUET demande le coût par nid.
Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY dit que c'est 300€
Monsieur le Maire ajoute que cela représente environ 10 nids.

## 10. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY pour la présentation de ce point.

Il explique qu'une somme est attribuée aux comités de jumelage de Thorens-Glières et d'Évires, lorsque les habitants de l'autre ville sont reçus à Fillière. Les élus ont reçu le comité d'Evires qui préfère recevoir une subvention fixe plutôt qu'un remboursement de leurs achats de la part de la commune. Il est probable que la même chose soit faite pour Thorens-Glières. Monsieur le Maire précise que cela facilite leur gestion comptable
Pour Thorens-Glières, une rencontre doit être également prévue car ils n'ont pas fait de demande en ce sens.

Concernant l'autre subvention, Madame Catherine MERCIER-GUYON prend la parole pour parler de l'association « la maison des écrivains et de la littérature. Il s'agit d'une association qui a pour but de régir les activités de lecture. Ils sollicitent une subvention de 40€ pour soutenir leurs actions.

Monsieur le Maire ajoute que pour la commune 40€ est une somme symbolique. La demande a été faite à toutes les communes. La coupe budgétaire pour les subventions culturelles est à l'origine de cette demande. En effet, des régions et des départements ont fortement réduit leurs subventions pour la culture. A cause de cela, ils se retrouvent en grosses difficultés. C'est une association qui défend la culture, intervient dans les collèges, les lycées et écoles. Donc ils demandent une aide de 40€ aux communes. Même s'il n'y a que 10 000 communes qui donnent cela fait une somme non négligeable.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité *(22 votants)*,**

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 1300 euros au comité de jumelage Crédin-Evires au titre de l'année 2025, ainsi qu'une aide exceptionnelle de 40 euros à la maison des écrivains et de la littérature ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## 11. SIGNATURE DES CONTRATS FINANCIERS DANS LE CADRE DU PROJET ERASMUS +

Monsieur le Maire prend la parole pour la présentation de ce point.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats qui indiqueront la somme que percevra chaque professeur des écoles dans le cadre du projet Erasmus +.

*19h44 entrée de Monsieur Thomas HERAUD dans l'assemblée.*

*Madame Maud CHEVALLIER ne prend pas part au vote.*

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité *(22 votants)*,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune de Fillière, l'ensemble des contrats financiers avec les enseignants porteurs d'une action Erasmus+ dans le cadre du projet porté par l'école de Saint-Martin-Bellevue.
- **VALIDE** le principe de versement de la subvention Erasmus+ de 20 633 euros par la commune, selon les modalités suivantes :
  - un acompte de 80 % du montant attribué à chaque enseignant, versé à la signature du contrat,
  - le solde de 20 %, à l'issue du projet, sous réserve du versement effectif par l'Union européenne des 20 % restants.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre et au suivi financier de ce projet.

## 12. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude DAUBERCIES pour la présentation de ce point.

Elle explique que cela concerne tout d'abord la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données. C'est essentiel de s'assurer que les données sont bien protégées. Il s'agit également du rétablissement des horaires de fonctionnement du site d'Aviernoz. Il est précisé que les échanges avec l'école des Ollières ont été appréciés par les enfants.

Et pour finir, la hausse des tarifs proposée notamment pour faire face à l'évolution du coefficient de Glissement Vieillissement Technicité.
Sur la commune, nous avons une forte volonté d'accompagner et d'inviter les agents à passer le BAFA et le BAFD, cela permet également d'améliorer leur rémunération. Il est donc proposé d'augmenter de 2% les tarifs pour absorber une partie de l'augmentation.
Cela parait raisonnable au regard des estimatifs faits pour les différents quotients familiaux, même si nous sommes conscients que cela représente un coût pour les familles.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour, 1 abstention (M. CHEVALLIER)**

- **ABROGE** la délibération n°2024-131 portant la dernière actualisation du règlement des services périscolaires et extrascolaires ;
- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur des services périscolaires, extrascolaires et cantine, qui entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2025.

## 13. DÉNOMINATION DE VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire prend la parole pour la présentation de ce point.

Cela concerne 2 voies :

| Ancien nom | Village | Proposition de nouveau nom |
|---|---|---|
| **Chemin des Mouilles Derrière** | Evires | Route du Petit Béné |
| **Route de Chez Bruchon** | Thorens-Glières | Route de la Luaz |

C'est souvent une ou deux maisons concernées. Pour simplifier, il est pris le nom de la voie la plus proche. Il est rappelé que cela évitera les erreurs d'orientation des services de secours car cela peut être problématique.

Madame Laure ODORICO précise que la route de chez Bruchon est dans la continuité de la route de la Luaz.

Monsieur Jacques BOCQUET demande si les riverains concernés sont accompagnés.

Monsieur le Maire le confirme et précise que la Maison France Services peut les accompagner sur toutes les démarches. Une attention a été portée pour qu'il y ait le moins d'impact possible.

Madame Christine DUPONT précise que le changement est à la demande des riverains en ce qui concerne Evires. Elle demande si le changement sur place a lieu rapidement.

L'agent en charge du dossier répond que le changement est immédiat sur la plateforme en ligne. Il faut plus de temps pour les remplacements de panneaux.

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le principe général de dénomination des voies de la commune ;
- **ADOPTE** les changements de dénomination tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

***

La partie délibérative étant terminée, Monsieur le Maire aborde à présent les questions diverses.

**Compte-rendu des décisions du Maire, prises par délégation d'attribution du Conseil municipal** :

| N° | Objet | Date |
|---|---|---|
| 2025-15 | Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet Maire Bâtisseur | 19/06/2025 |
| 2025-16 | Aliénation de gré à gré de bien mobiliers de la commune dans la limite de 4 600 € | 02/07/2025 |
| 2025-17 | Demande de subvention auprès de la région dans le cadre du dispositif Sécuriser ma commune par l'acquisition et l'installation d'équipements adaptés | 11/07/2025 |

Pour la subvention « Maire bâtisseur », Monsieur le Maire explique qu'une prime peut être octroyée à la commune pour tous les nouveaux permis délivrés entre avril 2025 et mars 2026, à condition qu'il y ait le moins de consommation d'espace naturel agricole possible, et des logements aidés.

La deuxième décision concerne des biens de la commune vendus aux enchères.

Et pour finir, il a été demandé une subvention à la Région, à travers le dispositif « sécuriser ma commune », pour protéger les écoles notamment en renforçant les clôtures autour de l'école de Thorens-Glières. En principe, elle sera obtenue car c'est un de leur dispositif phare.

**Questions diverses :**

Monsieur Jacques BOCQUET fait remarquer que la haie du cimetière de Saint-Martin-Bellevue côté parking est un peu haute.

Monsieur le Maire ne sait pas si les services techniques ont prévu une intervention, il se renseignera.

Monsieur Jacques BOCQUET interroge sur le PVC posé suite à un vol sur la façade de l'église. Il demande si c'est provisoire ou définitif.

Monsieur le Maire se renseigne et donnera la réponse pour le prochain conseil.

Monsieur le Maire remercie les élus présents. Les prochaines semaines seront calmes en termes de manifestation jusqu'à fin août.

Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY précise qu'il y aura la fête western le 27 juillet et la vogue de Thorens-Glières à partir du 23 aout.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

***

La Secrétaire,
**Claude JACOB**

Le Maire,
**Christian ANSELME**